



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20230131-MPG012023001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

Publication : 07/02/2023

COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 31 janvier 2023 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 27/01/2023.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, DUSSUD Grégory, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, GONZALEZ Éric, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BONNET Philippe, SERAILLE Loïc, BEFORT Jean-Marc, PERONNET Jean-Marc, DUTEL Noémie, SUREDA Jennifer, BOREL Anne-Marie, VIGNON Philippe, BERTALOTTO Frédérique, PLASSE Elodie.

Absents excusés : FONGARLAND Jean-Jacques (Procuration à SERAILLE Loïc), PILON Denis, FOUILLAT Christine.

Secrétaire de Séance : SUREDA Jennifer.

MPG/ 01 2023 001

Acquisition du tènement AN 350 – Convention opérationnelle avec l'EPORA

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Panissières, la Communauté de Communes de Forez-Est et l'EPORA ont signé une convention d'études et de veille foncière.

Dans ce cadre, et par convention opérationnelle tripartite référencée 42G116, la requalification de l'ilot urbain Paul Bert, composé de bâtis vétustes, est projetée. Cette dernière permettra la création un aménagement urbain paysager à vocation d'ilot de fraîcheur en centre-ville.

Une offre d'achat du tènement AN 350, situé dans cet ilot, a été accepté par les consorts FAURE, propriétaires, pour un montant de 28 000 € HT.

Section	Numéro	Lieudit	Surface
AN	350	10 Rue Etienne Dolet	40 m ²

Ce bien est constitué :

Désignation	Description
Bâti Ind ^o FAURE sur AN 350	RdC : Ancien salon de coiffure , 1 garage 1 ^{er} et 2 nd : Un appartement en duplex sur 2 niveaux, 3 si l'on compte les combles. Le bien est en mauvais état. Trou dans la toiture à la place d'une ancienne lucarne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (20 Pour),

- DONNE son accord pour l'acquisition du tènement sur la parcelle n°350, Section AN, ci-avant décrit, au prix de 28 000€ HT.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et tout document se rapportant à cette transaction,

- ACCEPTE le rachat de ce bien en fin de travaux ou de convention conformément aux dispositions de l'annexe 2, article 2.6 de la convention opérationnelle n° 42G116.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Président de l'EPORA
- Monsieur Le Trésorier de Feurs

Le Maire
Christian MOLLARD

La secrétaire de séance
Jennifer SUREDA

